



15ème législature

Question N° : 4402	De M. Laurent Furst (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > audiovisuel et communication	Tête d'analyse > Radio France - réductions d'effectifs à France Bleu	Analyse > Radio France - réductions d'effectifs à France Bleu.
Question publiée au JO le : 09/01/2018 Réponse publiée au JO le : 02/10/2018 page : 8809		

Texte de la question

M. Laurent Furst interroge Mme la ministre de la culture sur la suppression d'un poste de journaliste au sein de la rédaction de France Bleu Alsace (la deuxième en deux ans) faisant passer les effectifs de cette rédaction à neuf journalistes. Ces baisses constantes d'effectifs interrogent sur la capacité de Radio France à pérenniser la grille de programmes de la radio malgré son succès (200 000 auditeurs pour la matinale) et sur la volonté des directions de Radio France et de France Télévisions de fusionner France Bleu et France 3 à terme. Comme France Bleu Alsace, de nombreuses antennes France Bleu locales ont vu fondre leurs effectifs tout en voyant s'accroître le territoire qu'elles couvraient par fusion d'antennes. Aussi, il souhaite savoir les raisons qui justifient cette nouvelle suppression de poste de journaliste à France Bleu Alsace. Il souhaite également savoir la manière dont Radio France entend maintenir ses programmes partout en France et préserver ainsi ce service d'information territorial.

Texte de la réponse

La ministre de la culture tient à confirmer son attachement au rôle de Radio France comme média de proximité de référence. En effet, ses antennes, et particulièrement France Bleu, fédèrent un public populaire, participent à la démocratie locale dans un contexte difficile pour la presse régionale quotidienne, et contribuent à la valorisation culturelle et patrimoniale des territoires. À la rentrée 2017, Radio France a souhaité donner une nouvelle impulsion éditoriale à l'ensemble du réseau France Bleu, afin de répondre à l'effritement des audiences constaté ces dernières années. La société a ainsi engagé, pendant près d'un an, un travail de fond sur les grilles de France Bleu, en concertation étroite avec les responsables de chaque station. Ce travail de réflexion a mis en avant le besoin de maintenir la proximité des antennes de France Bleu avec ses publics et de leur donner plus d'autonomie. Par conséquent, la tranche du matin (de 6 heures à 13 heures), qui demeure une tranche locale, a été enrichie d'une nouvelle émission locale favorisant la proximité avec les auditeurs, « La vie en Bleu » (de 9 à 11 heures, à la suite des matinales « France Bleu Matin »). La ministre sera attentive à ce que l'évolution des grilles de programme continue à se faire dans le respect des objectifs prioritaires du réseau France Bleu, notamment en matière de diversité et de qualité des programmes régionaux. Sur l'évolution des effectifs au sein de l'antenne France Bleu Alsace, le départ d'un journaliste à la retraite en septembre dernier a obligé la station à repenser son organisation, tout en veillant à respecter la trajectoire des effectifs définie dans le contrat d'objectifs et de moyens 2015-2019. En effet, les marges de manœuvre sont limitées, alors même qu'un précédent départ en février 2017 avait déjà été remplacé. Ce départ a pour principale conséquence éditoriale la suppression des flashes locaux d'après-midi du week-end. Ces derniers sont à présent remplacés par des flashes nationaux, comme c'est d'ailleurs le cas dans la quasi-totalité des radios locales du réseau France Bleu. Radio France indique que les conséquences de cette



réorganisation interne resteront marginales pour les auditeurs et la rédaction assurera la même qualité d'information unanimement reconnue. D'ailleurs, les effectifs de la station France Bleu Alsace, qui étaient en moyenne de 37,7 équivalent temps plein (ETP) en 2016, sont remontés en 2017 à 39,3 ETP en moyenne. Cette antenne est l'une des plus importantes en termes d'effectifs du réseau France Bleu, l'effectif moyen des antennes étant de l'ordre de 32 ETP. La proximité de l'audiovisuel public avec ses publics étant l'un des axes prioritaires mis en avant par la ministre dans le cadre des réflexions en cours sur l'audiovisuel public, elle sera très attentive au maintien d'une offre de qualité sur les antennes locales de Radio France.